



Mise à jour : 11/03/2026

Pratique de la paie

Acquérir une autonomie dans l'élaboration de la paie et dans la gestion de l'ensemble des documents sociaux.

Durée : 1 jour

Organisation : en présentiel

Prérequis : aucun

Méthode pédagogique : active, différenciée et expérientielle

Validation des acquis : évaluation continue

Maximum de participants : 5

Tarif intra : 1 800 € HT / groupe

Prochaine session

Nous contacter

Lieu : Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible

Objectifs

- Comprendre le cadre juridique des relations du travail et se repérer dans les différentes règles applicables à l'entreprise,
- Connaître les règles de base de calcul d'un bulletin de paie,
- Connaître l'incidence des événements les plus courants sur la paie et les principaux cas particuliers pouvant affecter la rémunération.

www.lesclesdelagestion.fr

Programme détaillé

1/ Comprendre la structure de la rémunération

- L'environnement légal et conventionnel :
 - La déclaration d'embauche et le contrat de travail,
 - Le bulletin de paie : structure du salaire, présentation des rubriques, les éléments constitutifs du salaire.
- Calcul du salaire brut et du net :
 - Rémunération : temps plein, temps partiel,
 - Rémunérer les heures supplémentaires ou complémentaires.
- Incidence des absences dans le calcul du brut :
 - Traiter les absences non indemnisées,
 - Indemniser la maladie, l'accident de travail, la maternité.

2/ Déterminer la base des cotisations sociales

- Présentation des organismes sociaux,
- Les cotisations sur les IJSS et les indemnités de prévoyance,
- Les exonérations en matière de temps de travail (Loi Tepas),
- L'exonération des frais professionnels.

3/ Maîtriser le calcul des cotisations patronales et salariales

- Le mécanisme de calcul des cotisations du régime général :
 - Urssaf, Pôle emploi,
 - La réduction Fillon (règles de calcul, régularisation progressive),
 - La base CSG/CRDS et la taxe prévoyance.
- Le calcul des cotisations applicables aux régimes complémentaires :
 - La retraite complémentaire (Arrco, Agirc),
 - Les cotisations de prévoyance et de mutuelle.

4/ Comprendre les règles propres aux tranches de cotisations

- Identifier les différentes tranches de cotisations : Tranche A, tranche B et tranche C,
 - Clarifier la notion de plafond, proratisation et réduction de plafonds.

Renseignements et inscription

Nicolas Weckerlin
07 68 40 08 95

nweckerlin@lesclesdelagestion.fr

 les clés de la gestion
FORMATIONS